



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

DL_461_2025

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —
* * * *
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents : 24

PREND ACTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Publié le **25 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le 13 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Étaient présents

Monsieur Yann BOMPARD, Monsieur Denis SABON, Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Joelle EICKMAYER, Monsieur Jonathan ARGENSON, Madame Muriel BOUDIER, Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Xavier MARQUOT, Madame Catherine GASPA, Monsieur Patrice DUPONT, Madame Christiane LAGIER, Madame Christiane JOUFFRE, Madame Chantal GRABNER, Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Patrick PAGE, Madame Joelle CHALANDON, Monsieur Cédric ARCHIER, Monsieur Jean-Pierre PASERO, Monsieur Bernard VATON, Monsieur Christian GASTOU, Madame Fabienne HALOUI, Monsieur Patrick SAVIGNAN, Madame Frédérique VIDAL

Absents représentés

Monsieur Armand BEGUELIN représenté(e) par Monsieur Xavier MARQUOT, Monsieur Michel BOUYER représenté(e) par Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Pierre MARQUESTAUT représenté(e) par Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Valérie ANDRES représenté(e) par Madame Catherine GASPA, Madame Aline LANDRIN représenté(e) par Monsieur Patrice DUPONT, Monsieur Nicolas ARNOUX représenté(e) par Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Céline BEYNEIX représenté(e) par Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Jean-Dominique ARTAUD représenté(e) par Monsieur Denis SABON, Madame Carole NORMANI représenté(e) par Monsieur Christian GASTOU

Absent(s)(es)

Madame Marie-France LORHO, Monsieur Ronan PROTO

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine GASPA est nommé(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

DL_461_2025

Rapporteur : Monsieur Denis SABON

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL - ANNÉE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1413-1 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 5 ;

Considérant que le service funéraire municipal exploité en régie dotée de l'autonomie financière doit établir un bilan d'activité pour l'année 2024 (document joint en annexe), qui doit être présenté à l'assemblée délibérante ;

Conformément à l'article L1413-1 du C.G.C.T. ce rapport a fait l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 13 juin 2025. Celle-ci a émis un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux ;

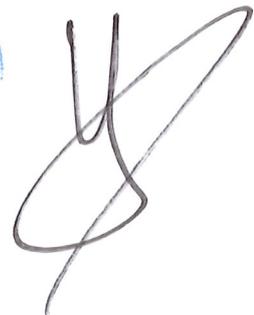
Article 2 : De prendre acte de la présentation de ce rapport relatif au bilan d'activité du service Funéraire municipal – Année 2024.

A l'unanimité, prend acte

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Catherine GASPA



LE MAIRE
Yann BOMPARD



Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 084-218400877-20250619-DL_461-DE



SERVICE FUNERAIRE CREMATORIUM

RAPPORT D'ACTIVITE 2024



LE CENTRE FUNÉRAIRE

- ▶ Situé au 933 rue des chênes verts, le centre funéraire regroupe :
 - Le service pompes funèbres : 2 bureaux de réception des familles pour l'organisation des obsèques, 1 accueil /salle d'exposition vente cercueils, urnes et articles funéraires, 1 entrepôt.
 - La chambre funéraire : 1 salle de présentation/cérémonie, 4 salons, 1 espace d'attente, 15 cases réfrigérées, 2 salles de préparation.
 - Le crématorium : 2 appareils de crémation, 1 système de filtration des rejets des fumées, 1 bureau d'accueil des usagers et des professionnels, 1 salle de cérémonie, 1 espace de remise d'urne, 1 salle de collation, 1 salle d'attente, 1 salle de l'adieu.

LE SERVICE FUNÉRAIRE

- ▶ Créé en 1957 sous la forme d'une régie, le service funéraire de la Ville d'Orange est un SPIC qui assure le service extérieur des pompes funèbres au titre du service public, sous l'habilitation préfectorale n° 2024-84-391 renouvelée en 2024 pour une durée de 5 ans :
- Transport de corps avant mise en bière / Transport de corps après mise en bière
- Organisation d'obsèques
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Fourniture de corbillards
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire

LE CRÉMATORIUM

- ▶ Créé en 1980 le crématorium a été géré pendant 20 ans par l'association « la terre aux vivants ».
- ▶ Depuis le 1^{er} janvier 2000 il appartient à la Ville d'Orange et sa gestion a été confiée au Service Funéraire sous forme de régie, sous l'habilitation préfectorale n° 2022-84-204 renouvelée en juillet 2022 pour une durée de 5 ans.

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 084-218400877-20250619-DL_461-DE



Le personnel / Horaires d'ouverture

- Le service des pompes funèbres reçoit les familles en organisation d'obsèques de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

En dehors des heures d'ouverture une équipe de 3 agents est placée en astreinte 24h/24 - 7j/7 et 365j/an.

- Les bureaux du service crématorium sont ouverts aux usagers et professionnels de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h30 du lundi au vendredi.

- 16 agents employés par la ville d'Orange sont affectés au service funéraire (pompes funèbres, chambre funéraire) et service crématorium.

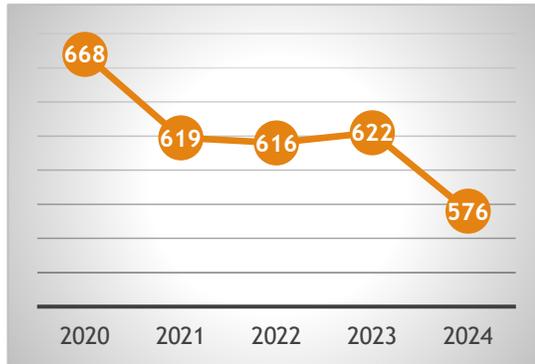
- Ces 2 budgets annexes remboursent les traitements et charges patronales au budget principal de la Ville.

Les véhicules

- ▶ Le service funéraire possède une flotte de 11 véhicules :
 - 2 véhicules mixtes de transport avant et après mise en bière
 - 1 corbillard (transport après-mise en bière uniquement)
 - 1 camion benne
 - 1 fourgon
 - 1 véhicule utilitaire
 - 2 véhicules légers
 - 1 golfette électrique
 - 1 mini-pelle et sa remorque
 - 1 chariot élévateur électrique

SERVICE FUNERAIRE

Décès enregistrés à l'état civil d'Orange



576 décès enregistrés à l'état civil d'Orange en 2024 (-46/n-1)

Dont 4 enfants nés sans vie (-4/n-1)

Dont 62 transcriptions = décès d'Orangeois survenus sur une autre commune (-13/n-1)

Sur 514 décès sur la commune d'Orange, 326 ont été confiés en organisations d'obsèques par le SFMO en 2024, ce qui représente 62% des décès (52% en 2023).

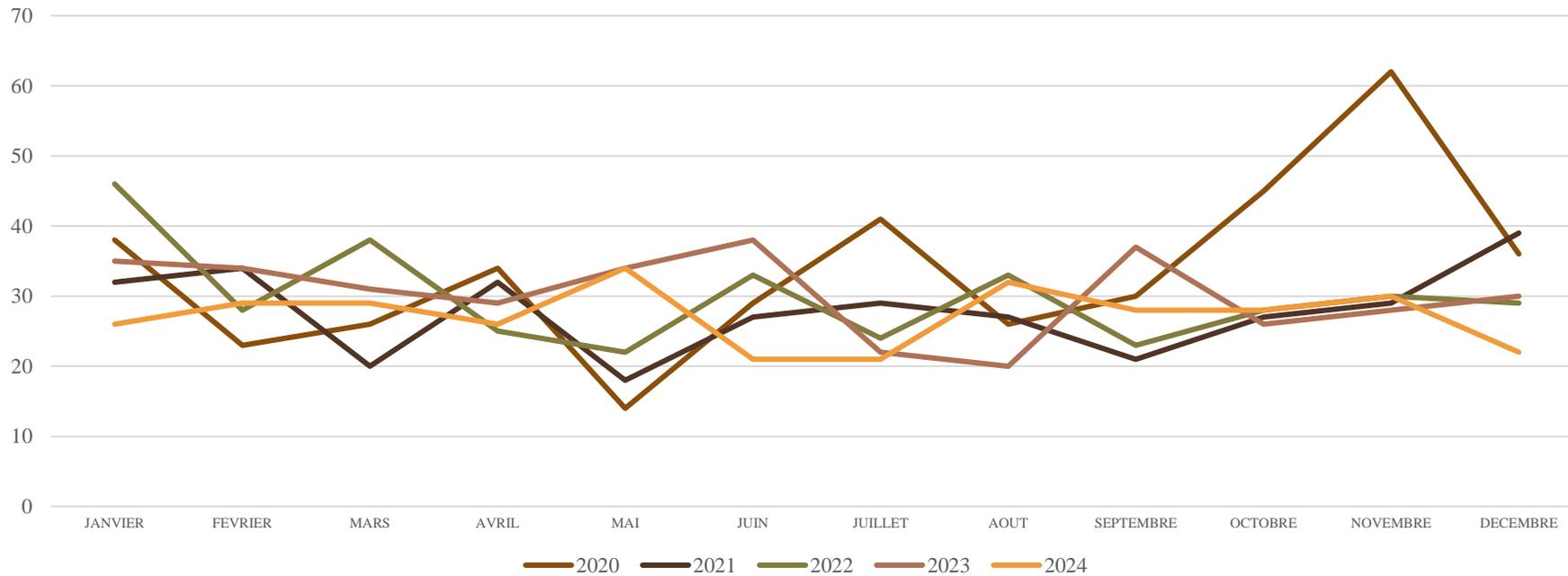
SERVICE FUNÉRAIRE

Activité 2024

- ▶ En 2024 les 4 conseillers funéraires ont géré :
 - 494 dossiers (-76/n-1)
 - 326 organisations complètes d'obsèques (-38/n-1) :
94 inhumations (29%) et 232 crémations (71%).

SERVICE FUNERAIRE

Nombre d'obsèques par mois et par an



2020 = 404

2021 = 335

2022 = 359

2023 = 364

2024 = 326

SERVICE FUNERAIRE

Contrats obsèques

- ▶ 287 contrats de prévoyance obsèques ont été souscrits depuis avril 2018, date de remise en place des contrats de prévoyance obsèques.
- ▶ 41 contrats souscrits en 2024.



SERVICE FUNERAIRE

Prix de vente moyen des obsèques en 2024

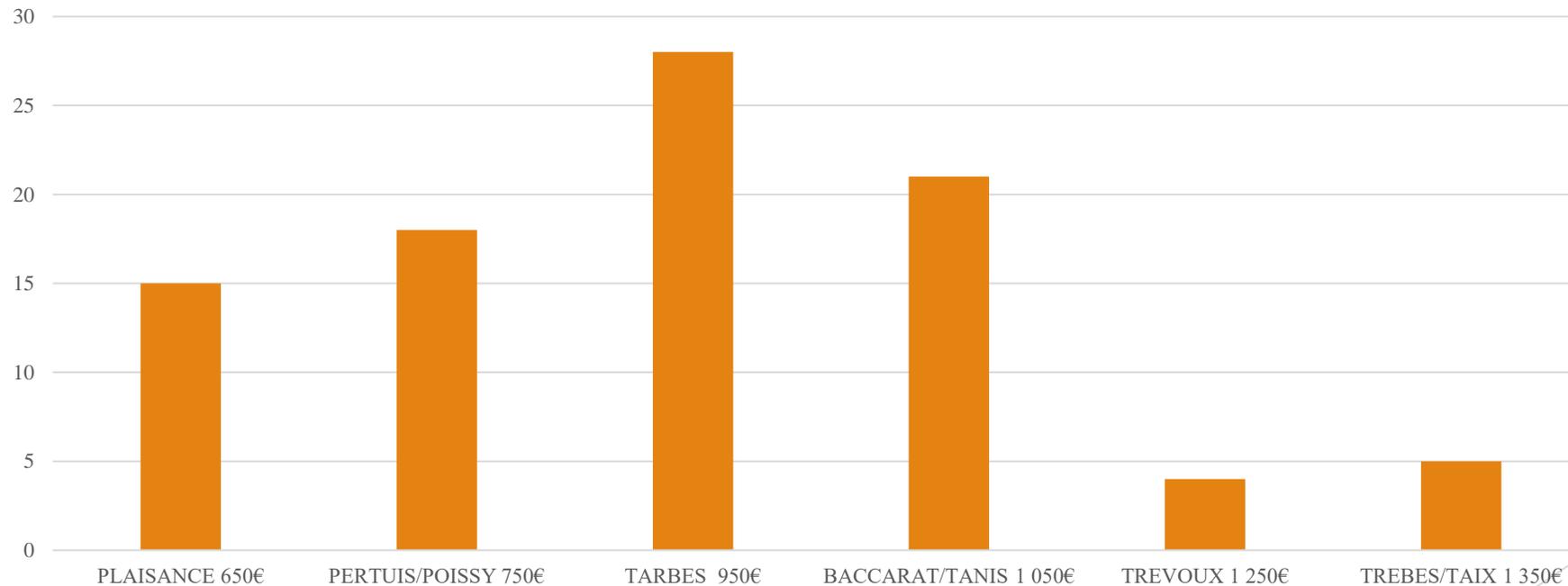
En 2024, le coût moyen pour des obsèques (inhumation ou crémation) réalisées par le Service Funéraire Municipal est de :

2 537 € ttc (2 464€ ttc en 2023 +73€ par rapport à 2023).

SERVICE FUNERAIRE

Vente de cercueils inhumation

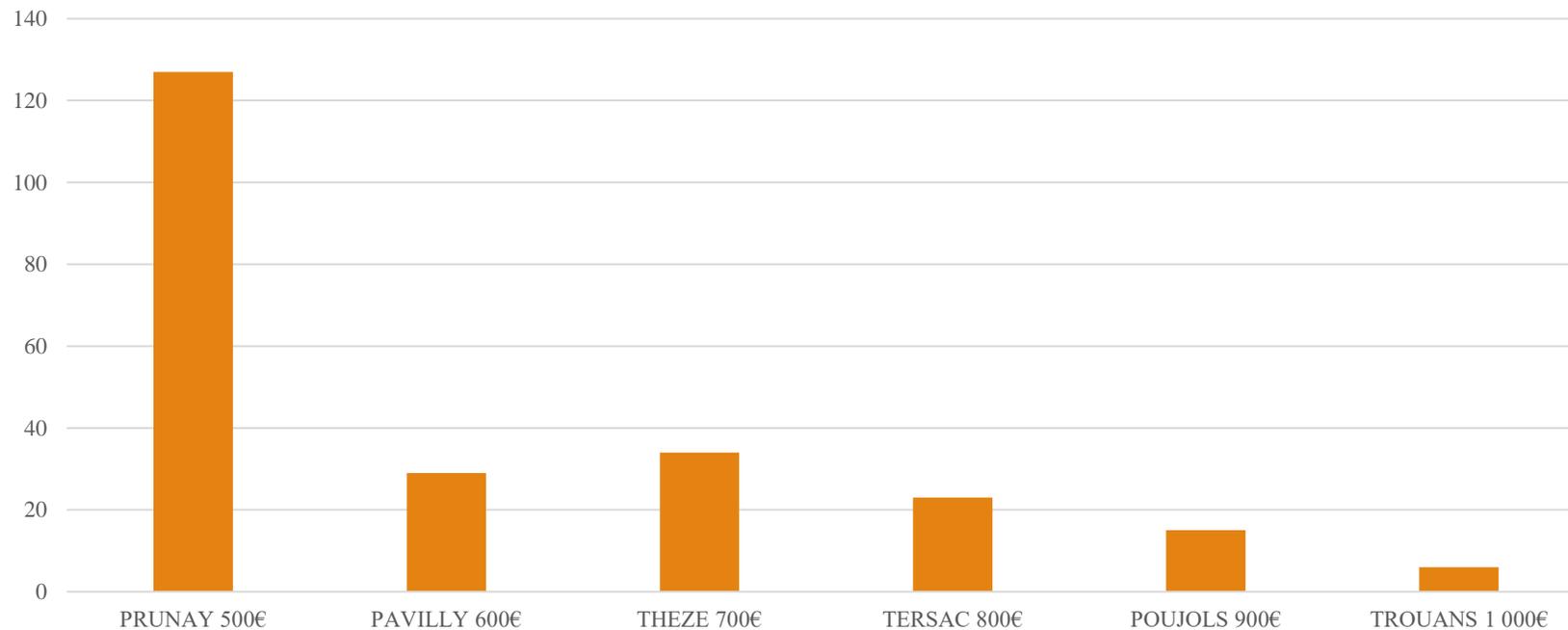
Total 91 cercueils inhumation vendus en 2024



SERVICE FUNERAIRE

Vente de cercueils crémation

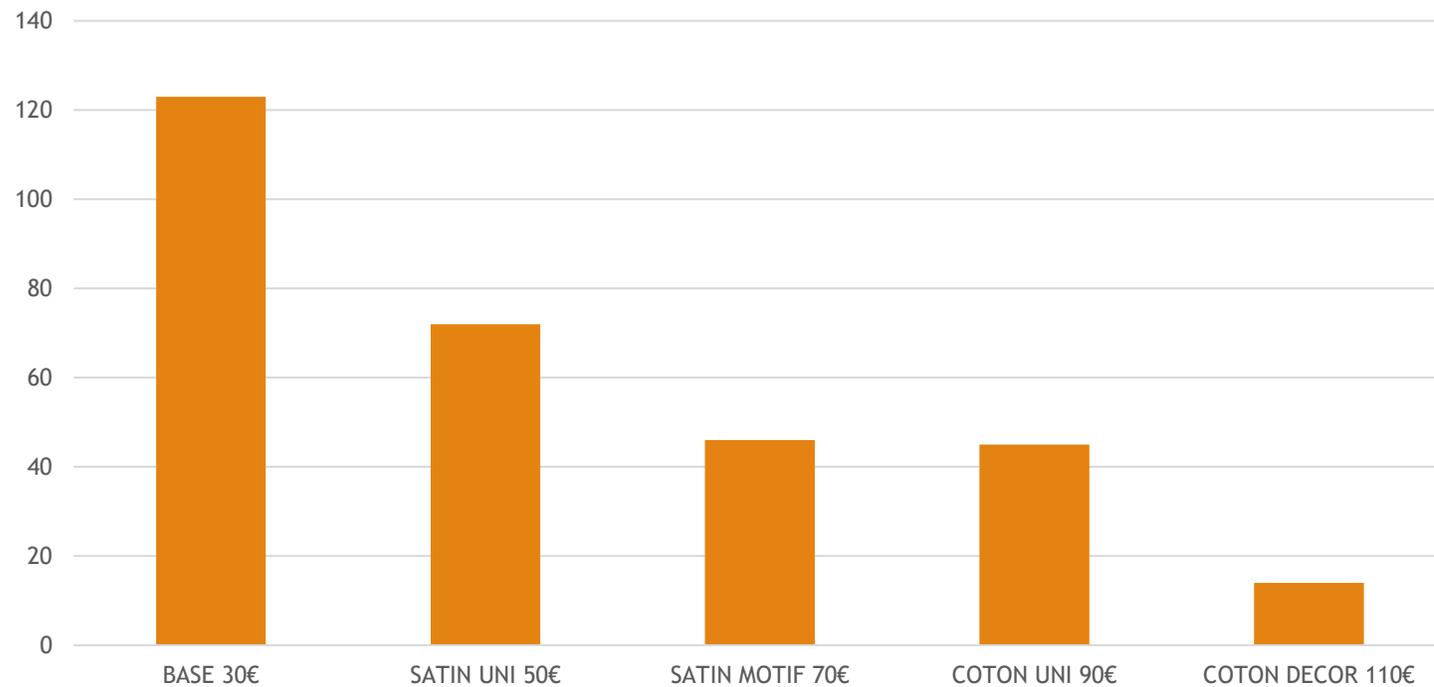
Total 235 cercueils crémation vendus en 2024



SERVICE FUNERAIRE

Vente de capitons

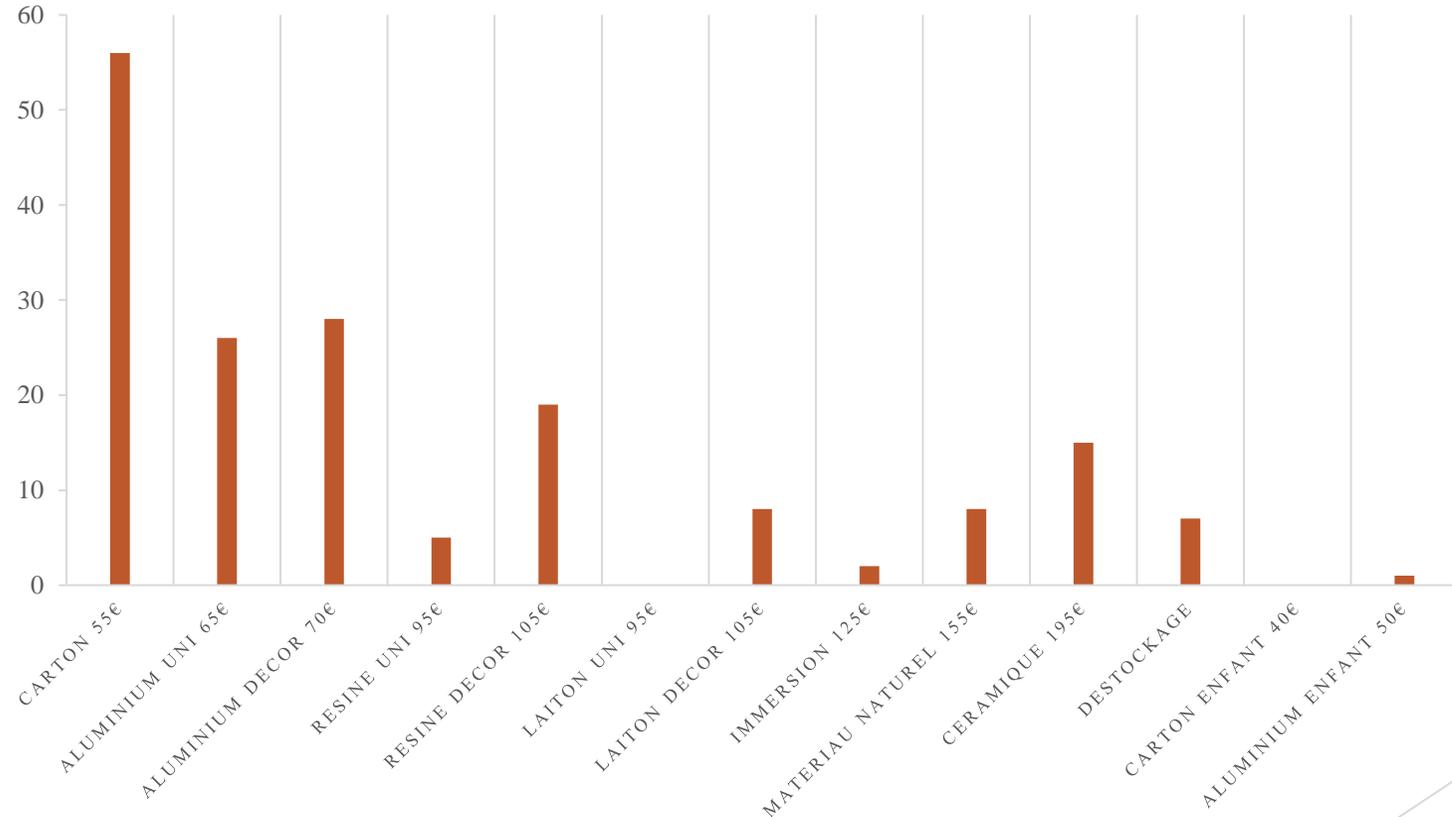
Total 300 capitons vendus en 2024



SERVICE FUNERAIRE

Vente d'urnes

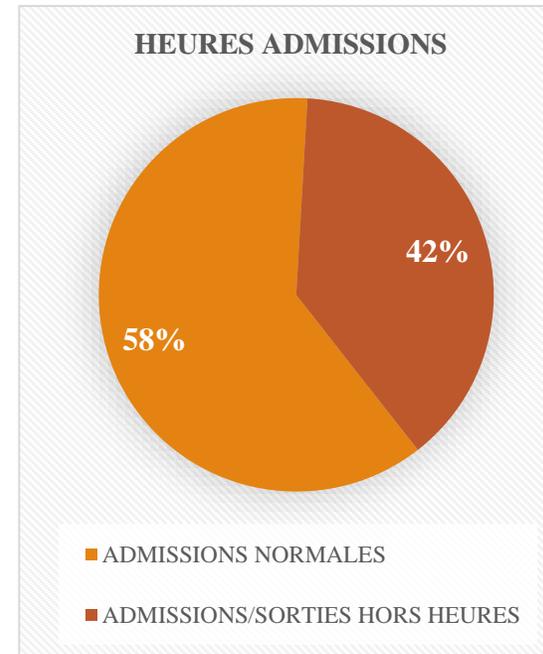
Total 175 urnes vendues en 2024



SERVICE FUNERAIRE

Chambre funéraire

- ▶ 455 admissions en chambre funéraire en 2024, soit -49 par rapport à 2023 (504 en 2023) ;
 - 320 admissions pour les obsèques gérées par le SFMO.
 - 135 admissions pour les pompes funèbres extérieures (dont 3 à la demande du CHO).



SERVICE FUNERAIRE

Autres opérations funéraires

- ▶ 163 toilettes mortuaires (- 20 / n-1).
- ▶ 224 opérations de fossoyage (-75 / n-1).

SERVICE FUNÉRAIRE

Résultats financiers

- La section d'exploitation du budget Pompes Funèbres fait apparaître un résultat 2024 déficitaire de 66 054.28€

Recettes	775 491.56€
Dépenses	- 841 545.84€
<i>Déficit de clôture</i>	- 66 054.28€

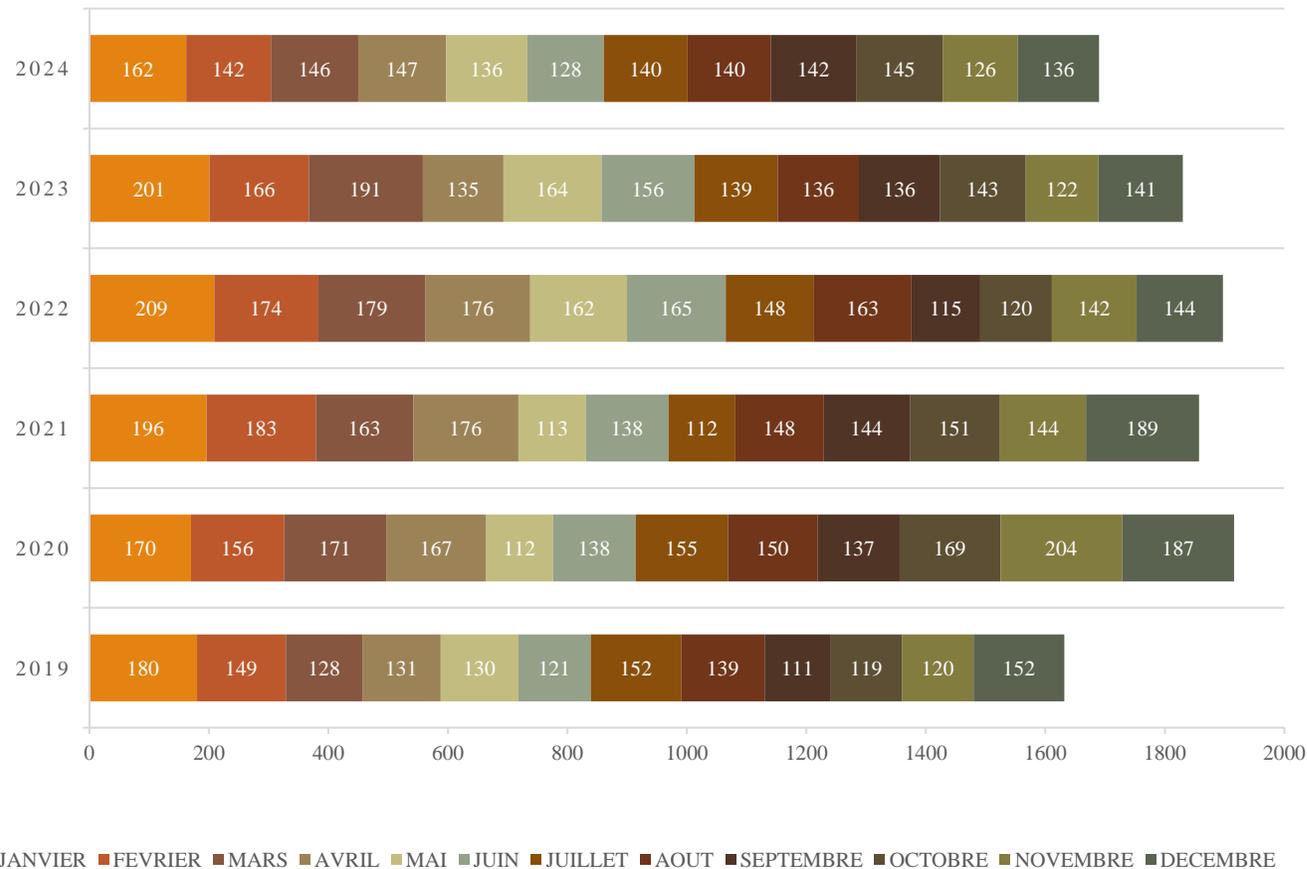
CRÉMATORIUM

Activité

- ▶ En 2024, le crématorium a réalisé :
 - 1 690 crémations (- 140 / n-1).
 - 1 549 cérémonies réalisées par nos 4 maîtres de cérémonie (-102 / n-1).
- ▶ La salle de collation a été louée 150 fois (133 en 2023).
- ▶ 206 dispersions au Jardin Du Souvenir (248 en 2023).
- ▶ 154 plaques nominatives posées les stèles du souvenir (190 en 2023).

CREMATORIUM

Nombre de crémations



2024 = 1 690

2023 = 1 830

2022 = 1 897

2021 = 1 857

2020 = 1 916

2019 = 1 632

CRÉMATORIUM

Résultats financiers

- La section d'exploitation du budget crématorium fait apparaître un résultat 2024 déficitaire de 15 464.80€.

Recettes	790 904.60€
Dépenses	- 806 369.40€
<i>Déficit de clôture</i>	- 15 464.80€



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

DL_462_2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

Nombre de membres

En exercice :	35
Présents :	24
Votants :	31
Pour :	31
Contre :	00
Abstention :	00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Publié le **25 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le 13 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Étaient présents

Monsieur Yann BOMPARD, Monsieur Denis SABON, Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Joelle EICKMAYER, Monsieur Jonathan ARGENSON, Madame Muriel BOUDIER, Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Xavier MARQUOT, Madame Catherine GASPA, Monsieur Patrice DUPONT, Madame Christiane LAGIER, Madame Christiane JOUFFRE, Madame Chantal GRABNER, Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Patrick PAGE, Madame Joelle CHALANDON, Monsieur Cédric ARCHIER, Monsieur Jean-Pierre PASERO, Monsieur Bernard VATON, Monsieur Christian GASTOU, Madame Fabienne HALOUI, Monsieur Patrick SAVIGNAN, Madame Frédérique VIDAL

Absents représentés

Monsieur Armand BEGUELIN représenté(e) par Monsieur Xavier MARQUOT, Monsieur Michel BOUYER représenté(e) par Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Pierre MARQUESTAUT représenté(e) par Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Valérie ANDRES représenté(e) par Madame Catherine GASPA, Madame Aline LANDRIN représenté(e) par Monsieur Patrice DUPONT, Monsieur Nicolas ARNOUX représenté(e) par Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Céline BEYNEIX représenté(e) par Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Jean-Dominique ARTAUD représenté(e) par Monsieur Denis SABON, Madame Carole NORMANI représenté(e) par Monsieur Christian GASTOU

Absent(s)(es)

Madame Marie-France LORHO, Monsieur Ronan PROTO

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine GASPA est nommé(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

DL_462_2025

Rapporteur : Madame Marie-Thérèse GALMARD

ORGANISATION D'UN CONCOURS DE DESSIN - APPROBATION DU REGLEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Médiathèque organise un concours de dessin du 9 septembre au 15 novembre 2025 et qu'il convient d'approuver le règlement dudit concours ;

Considérant que ce concours est gratuit et ouvert aux enfants à partir de 3 ans jusqu'à 15 ans et aux établissements scolaires (élèves jusqu'à 15 ans). Trois catégories sont constituées à cet effet, la première regroupant les enfants de 3 ans à 11 ans, puis de 12 à 15 ans et la dernière catégorie regroupant les établissements scolaires ;

Le jury, composé d'agents de la Médiathèque, procédera au vote et à la remise des prix à la fin du mois de novembre ;

Considérant qu'il convient d'établir un règlement afin d'en fixer les conditions d'organisation, de fonctionnement et de préciser les modalités ;

Le concours de dessin sur le thème des Pompiers s'inscrit dans le cadre d'une exposition qui sera présentée à la médiathèque pendant la durée du concours ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la mise en place dudit concours ainsi que son règlement annexé ;

Article 2 : D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

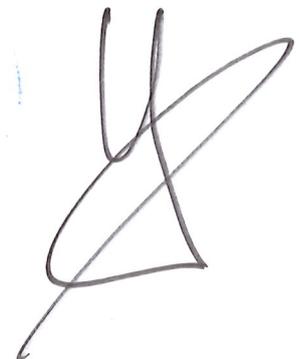
A l'unanimité,

- 31 Pour
- 2 Ne prennent pas part au vote
Madame Marcelle ARSAC, Madame Céline BEYNEIX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Catherine GASPA



LE MAIRE
Yann BOMPARD



REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN

ORGANISE PAR LA VILLE A LA MEDIATHEQUE AMEDEE DE PONTBRIANT

Nom : Prénom : Catégorie :
Numéro de téléphone : Mail

Présentation

Un concours de dessin est organisé par la Commune d'Orange, à la **Médiathèque Amédée de Pontbriant** à l'occasion de l'exposition sur les Pompiers.

Article 1 : Ce concours gratuit est ouvert aux enfants / adolescents de 3 ans à 15 ans.
Il se déroulera pour l'année 2025 du mardi 9 septembre 2025 au samedi 15 novembre 2025 et se clôturera par la remise des prix au mois de novembre.

Il sera réparti en 3 catégories :

- C1 : Adolescents (de 12 à 15 ans)
- C2 : Enfants (de 3 à 11 ans)
- C3 : Collectif (établissements scolaires)

Article 2 : Le dessin présenté sera sous un format de 24*32 cm, sur papier « Canson » de 180 gr/m². Chaque candidat présentera un seul et unique dessin et renoncera à ses droits patrimoniaux. **Le nom, le prénom, la catégorie ainsi que son numéro de téléphone seront à retransmettre au dos du dessin.**

Article 3 : Les dessins seront soumis à un jury composé du personnel de la Médiathèque, service organisateur de l'évènement et de Sapeurs-Pompiers d'Orange. Plusieurs prix et récompenses seront attribués. Les dessins sélectionnés seront présentés au public lors de la remise des prix. Cette cérémonie fera l'objet d'une publication dans un quotidien régional.

Article 4 : La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement qui devra être signé et remis à la Médiathèque. Le dessin ainsi que le règlement seront à ramener directement à la Médiathèque, au plus tard le samedi 15 novembre 2025 pour délibération (date limite de candidature).

Article 5 : Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés en présence des membres du jury lors d'une cérémonie organisée à la Médiathèque.

Tous les participants y sont conviés.

Les lauréats absents pourront retirer leur prix à la Médiathèque dans un délai d'un mois.

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à la Mairie de Orange, BP 141, 84100 Orange, aux heures d'ouverture ou par téléphone au 04 90 51 19 18.

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 084-218400877-20250619-DL_462-DE

Signature
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Le/ /

**REGLEMENT A RETIRER
A L'ACCUEIL**

Le présent règlement a été adopté par délibération du Conseil Municipal en date du



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

DL_463_2025

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

Nombre de membres

En exercice :	35
Présents :	24
Votants :	31
Pour :	31
Contre :	00
Abstention :	00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Publié le **25 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le 13 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Étaient présents

Monsieur Yann BOMPARD, Monsieur Denis SABON, Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Joelle EICKMAYER, Monsieur Jonathan ARGENSON, Madame Muriel BOUDIER, Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Xavier MARQUOT, Madame Catherine GASPA, Monsieur Patrice DUPONT, Madame Christiane LAGIER, Madame Christiane JOUFFRE, Madame Chantal GRABNER, Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Patrick PAGE, Madame Joelle CHALANDON, Monsieur Cédric ARCHIER, Monsieur Jean-Pierre PASERO, Monsieur Bernard VATON, Monsieur Christian GASTOU, Madame Fabienne HALOUI, Monsieur Patrick SAVIGNAN, Madame Frédérique VIDAL

Absents représentés

Monsieur Armand BEGUELIN représenté(e) par Monsieur Xavier MARQUOT, Monsieur Michel BOUYER représenté(e) par Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Pierre MARQUESTAUT représenté(e) par Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Valérie ANDRES représenté(e) par Madame Catherine GASPA, Madame Aline LANDRIN représenté(e) par Monsieur Patrice DUPONT, Monsieur Nicolas ARNOUX représenté(e) par Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Céline BEYNEIX représenté(e) par Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Jean-Dominique ARTAUD représenté(e) par Monsieur Denis SABON, Madame Carole NORMANI représenté(e) par Monsieur Christian GASTOU

Absent(s)(es)

Madame Marie-France LORHO, Monsieur Ronan PROTO

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine GASPA est nommé(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

DL_463_2025

Rapporteur : Madame Marie-Thérèse GALMARD

APPROBATION DE LA RESTAURATION DE DEUX TABLEAUX, D'UNE CONSOLE ET D'UNE MALLE EN CUIR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Patrimoine ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la restauration de certaines œuvres du musée ;

L'équipe du Musée pilote la restauration des collections du Musée et du patrimoine mobilier de la Ville dans le cadre de programmes pluriannuels. Ces restaurations permettent une meilleure conservation et une valorisation optimisée des œuvres. Depuis 2017, près de 300 œuvres ont ainsi été restaurées. Ces dernières sont présentées au Musée, par roulement, dans le cadre du parcours permanent ou des expositions temporaires. Dans le cadre de la révision du parcours permanent du musée, certaines œuvres doivent faire l'objet d'une restauration.

1. Portrait de François Artaud (n° inv. 74.2.19)

La première œuvre proposée à la restauration est un portrait de François Artaud (n° inv. 74.2.19). Archéologue et érudit attaché à Orange, il est représenté en buste avec la médaille de l'ordre de Saint-Michel. La toile est distendue et présente des craquelures prématurées. La couche picturale est lacunaire en partie inférieure et, par endroits, en partie supérieure. Le cadre est en mauvais état et présente des lacunes au niveau des décors et, par endroits, au niveau de la dorure.

Pour cette restauration, une mise en concurrence a été effectuée pour la toile et pour le cadre à l'issue de laquelle ont été retenus :

- pour la toile, l'atelier A.R.C.A.D. Demongeot, domicilié au 40, rue de Lauzon, 84000 Avignon pour une valeur de 2 186,40 € TTC, soit 1 822 € HT.
- pour le cadre, le restaurateur Philippe Duvieuxbourg, domicilié au 138 avenue du château 30380 Saint-Christol-lès-Ales pour une valeur de 1 312 HT (TVA non applicable).

2. Vue du théâtre antique d'Orange par Isidore Dagnan (n° inv. 65.1.68)

La deuxième œuvre proposée à la restauration représente un paysage figurant la ville d'Orange. A l'arrière plan figurent le théâtre, la colline et trois clochers dont celui de la cathédrale Notre-Dame. Cette œuvre présente de nombreuses craquelures prématurées ainsi qu'une perte de tension importante de la toile. La perte de tension a provoqué des déformations. Le vernis est jauni. On observe des pertes de matière par endroits, des tâches et un vernis fortement encrassé et jauni.

Pour cette restauration, une mise en concurrence a été effectuée pour la toile et pour le cadre à l'issue de laquelle ont été retenus :

- pour la toile, la restauratrice Marina Weissman, domiciliée au 2bis, rue Krüger 84000 Avignon, pour une valeur de 1 143,30 € TTC soit 952,75 € HT.
- pour le cadre, le restaurateur Philippe Duvieuxbourg, domicilié au 138 avenue du château 30380 Saint-Christol-lès-Ales pour une valeur de 928,50 HT (TVA non applicable).

3. Console en bois doré (n° inv. 33.894)

La console en bois doré proposée à la restauration est dans un état de conservation très mauvais. Elle présente des fractures et des fissures rendant le meuble totalement instable. Les quatre pieds sont extrêmement fragiles, ainsi que les entretoises. Certains endroits sont vermoulus. Des éléments de décor menacent de tomber, la dorure est lacunaire par endroits. La console présente un encrassement général.

Pour cette restauration, une mise en concurrence a été effectuée à l'issue de laquelle a été retenu le restaurateur Philippe Duvieuxbourg pour une valeur de 8 384 € HT (TVA non applicable).

4. Malle de voyage (n° inv. 74.2.8)

La malle de voyage, issue du don de l'ancien Hôpital en 1974, présente des lacunes au niveau du cuir et du tissu interne. Le métal a besoin d'être traité car il présente des traces de corrosion. L'objet en lui-même est fortement empoussiéré.

Une fois restaurée, elle prendra place dans le parcours d'exposition permanente de l'ancien Hôtel-Dieu.

La restauration est financée à 100 % par l'association des Amis du Musée et des Archives d'Orange.

Pour cette restauration, une mise en concurrence a été effectuée à l'issue de laquelle a été retenu le restaurateur Adrien Lemaitre, domicilié au 74, rue Auguste Robert 84400 Apt, pour une valeur de 3 030 € HT (TVA non applicable).

Pour les opérations de restauration financées par la Ville, il est possible d'obtenir des subventions auprès de la DRAC-PACA.

Le plan de financement, sous condition de l'obtention des subventions de la DRAC-PACA, est le suivant :

Œuvre restaurée	Montant Ville HT	Montant possible subvention HT	Total HT
François Artaud	1 567,00	1 567,00	3 134,00
Vue du théâtre antique d'Orange	941,25	940,00	1 881,25
Console	4 192,00	4 192,00	8 384,00
TOTAL	6 700,25	6 699	13 399,25

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de restauration pour les quatre œuvres présentées.

Article 2 : d'approuver le plan de financement (précité), dans l'attente de l'avis de la Commission scientifique régionale des collections des Musées de France compétente en matière de Conservation-Restauration ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter l'avis de la « Commission scientifique régionale des collections des Musées de France Conservation-Restauration » pour la restauration de ces œuvres ;

Article 4 : de préciser, qu'après approbation de ce projet de restauration et de son plan de financement, et en cas d'avis favorable de la Commission, le Maire prendra une décision (conformément à la délibération n°477/2023 du conseil municipal en date du 12 juin 2023) pour solliciter des subventions auprès de la DRAC-PACA au niveau le plus élevé possible ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité,

- 31 Pour
- 2 Ne prennent pas part au vote
Madame Marcelle ARSAC, Madame Céline BEYNEIX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Catherine GASPA




LE MAIRE
YANN BOMPARD

